

Mme CASTINEIRA/SAS LEANTO



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 17 juin 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 17 mars 2022 sous réserves d'incidents

Suivant acte reçu par Maître Delphine PANAYE , Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle «Alice AVEZOU et Delphine PANAYE», titulaire d'un Office Notarial au GRAU DU ROI (Gard), Maison des Services, 121, rue des Moussaillons - Rond-Point du Boucanet , le 15 février 2022, enregistré à NIMES 1, le 18 février 2022, 3004P01 2022 N 00468, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Sandrine Annie Pascale CASTINEIRA, gérante de société, demeurant à MAUBEC (84660) 28 quai des entreprises Coustellet.

Née à CAVAILLON (84300), le 16 juillet 1977.

Divorcée de Monsieur Cédric Alain GAUTRON, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de AVIGNON (84000), le 11 décembre 2009, et non remariée.

A :

La Société dénommée **LEANTO**, Société par actions simplifiée au capital de 3000 €, dont le siège est à MAUBEC (84660), 28 quai des Entreprises Coustellet, identifiée au SIREN sous le numéro 909675373 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.

Désignation du fonds : fonds de commerce de vente de vins, spiritueux, bières, champagnes, boissons pétillantes, épicerie, décoration, vaisselle, accessoires, articles de caves et produits annexes sis à MAUBEC (84660), 28 Quai des entreprises, lui appartenant, connu sous le nom commercial **DI VIN**, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 482144987.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT UN MILLE CENT QUINZE EUROS (101 115,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQ EUROS (88 405,00



Ecrit par Echo du Mardi le 17 mars 2022

EUR),

- au matériel pour DOUZE MILLE SEPT CENT DIX EUROS (12 710,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude de Maître Philippe SOL, Notaire à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800) où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

3953249

Publié le 17/03/2022